

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du PLU de Groisy

Par arrêté n°A-2019-18 du 28 août 2019, le Président de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de Groisy.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Philippe NIVELLE en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du mardi 1^{er} octobre 2019 à 9h00 au lundi 4 novembre 2019 à 17h00 pour 35 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

– **Grand Annecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

– **Mairie de Groisy** – 312 route du Chef-lieu, 74570 GROISY

Le lundi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,

Le mardi, mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy www.grandannecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/1578

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de révision du PLU de Groisy pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Annecy – Pour la révision du PLU de Groisy, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/1578

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Annecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Annecy et à la mairie de Groisy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie de Groisy:

- vendredi 4 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- lundi 14 octobre 2019 de 16h00 à 19h00,
- vendredi 18 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- lundi 4 novembre 2019 de 14h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Grand Annecy (direction de l'Aménagement du Grand Annecy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Groisy (312 route du Chef-lieu, 74570 GROISY) aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr).

Monsieur le Président du Grand Annecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Annecy (www.grandannecy.fr),

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.